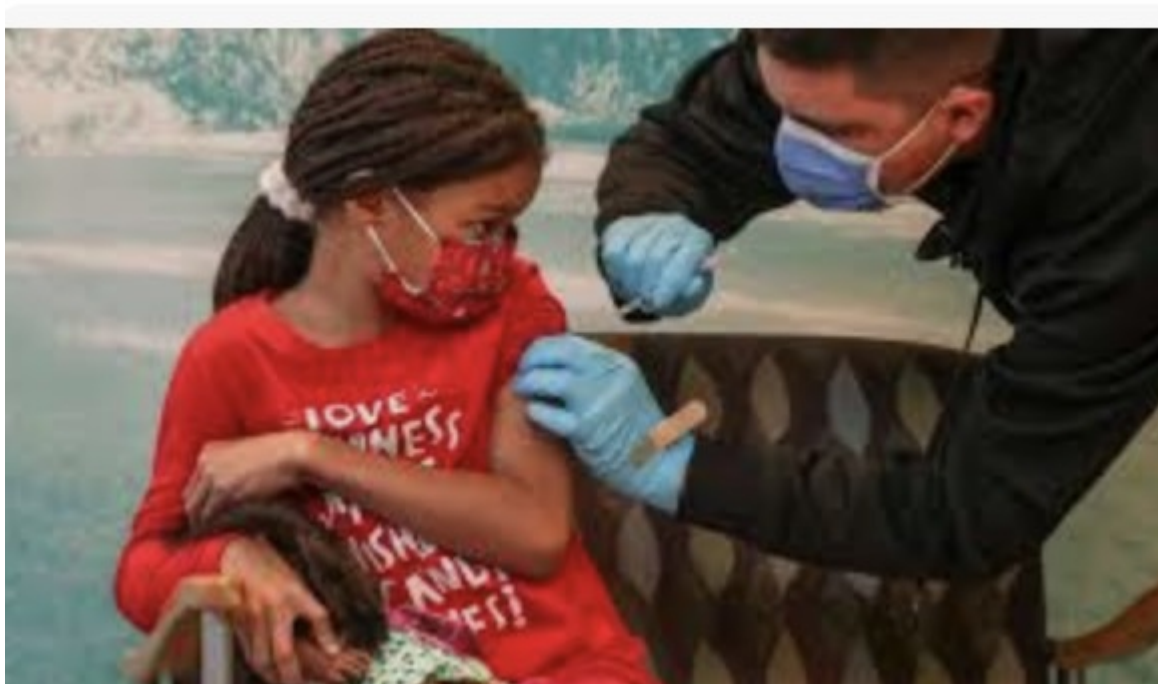


Covid : impossible de poursuivre l'école qui a vacciné un enfant contre la volonté des parents !

écrit par Docteur Dominique Schwander | 3 août 2024



Cela se passe aux Etats-Unis mais qui nous garantit que ce ne serait pas possible en France ?

Tribunal des États-Unis: l'école qui a administré le « vaccin » COVID-19 à un enfant contre la volonté des parents ne peut être poursuivie.

Un enfant de six ans dans l'État américain du Vermont a reçu l'injection à l'école, bien que ses parents aient déclaré leur rejet. Les responsables sont à l'abri de la loi fédérale.

Les chefs d'une école qui ont « accidentellement » administré le « vaccin » COVID-19 à **un mineur**, même si les parents du garçon avaient informé les responsables de l'école qu'ils ne voulaient pas de la « vaccination » pour lui, sont à l'abri de la loi fédérale. Cette décision a été prise par la Cour suprême de l'État du Vermont, comme l'a rapporté *The Epoch Times* [berichtet](#).

La loi fédérale sur l'état de préparation et de préparation aux situations d'urgence (loi sur le statut de la préparation et de la préparation aux situations d'urgence) protège les fonctionnaires de l'État et les écoles qui ont été nommés défendeurs dans un procès soumis à la stricte demande par les parents du mineur, conformément aux décisions [Entscheidung](#) des 26. Juillet. Juge Karen Carroll :

« Nous concluons que si la loi sur le PREP immunise un défendeur, la loi sur le PREP exclut toutes les plaintes en droit constitutionnel contre ce défendeur par la loi. »

La loi PREP signée en 2005 accorde l'immunité à l'enrichissement des vaccins, sauf en cas de faute intentionnelle, explique *l'Epoch Times*. Les « vaccins » de la COVID-19 sont couverts par une déclaration du secrétaire américain à la santé en 2020, qui a été prolongée à plusieurs reprises par la suite.

Dario et Shujen Politella ont poursuivi les autorités après que leur fils avait reçu une « vaccination » de Covid par Pfizer-Biontech à l'école de l'Académie dans le district scolaire de Windham Southeast en 2021. Avant que l'école ne soit équipée d'une ambulance de « vaccination », les fonctionnaires du district et de l'État avaient confirmé que les élèves avaient besoin de l'approbation des parents.

Les parents du garçon disent qu'ils n'étaient pas d'accord. Quelques jours avant l'ambulance, M. Politella a souligné au directeur adjoint de l'école que les parents ne voulaient pas que le garçon soit « vacciné ».

Le garçon a été retiré de la classe le jour de la « vaccination » et marqué d'une pancarte sur la chemise comme un autre enfant. Le garçon a protesté et a dit aux employés que son père avait dit qu'il ne devait pas être vacciné: « Papa a dit non ». Mais ils l'ont distrait avec un animal en peluche et lui ont fait une injection, dit les [documents](#) du [tribunal](#). Dans le processus d'ouverture, il est également indiqué que l'injection a été administrée « identifiant ».

Les juges ont expliqué que tous les accusés, y compris les infirmières de l'école, étaient couverts par la loi PREP. Les allégations à leur encontre étaient liées à l'administration du « vaccin », ce qui rend tous les accusés immunisés. Selon l'exclusion de l'immunité de la loi sur le PREP, les parents devront porter un litige devant un tribunal fédéral.

Source :

[The Epoch Times: School that Gave Child COVID-19 Vaccine](#)

[Against Parents' Wish Immune of Laws \(Les enfants ont été vaccinés contre les procès\) : la cour – 30. Juillet 2024](#)

Traduction google

<https://transition-news.org/us-gericht-schule-die-einem-kind-gegen-den-willen-der-eltern-den-covid-19>